

ABONNEMENT.

SAUMUR: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de résumer la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

8 Septembre 1885.

APRÈS LES FUNÉRAILLES.

La Gazette de France a publié le texte de l'Adresse arrêtée par les Comités Bretons et Vendéens présidés par M. de Monti:

« Les soussignés, membres ou délégués des anciens Comités de leur pays, réunis sous la présidence de M. le comte de Monti, celui que le Roi avait nommé leur chef, ne veulent pas se séparer sans déclarer qu'ils ne reconnaissent pour représentant de la Monarchie héréditaire et traditionnelle, dans la Maison de France, que M. le Comte de Paris. » (Suivent de nombreuses signatures.)

Le Nouvelliste de Lyon a publié la dépêche qui suit, datée de Goritz:

« M. de Lachesnays est le seul Français qui ait été reçu en particulier par M. le comte de Paris, à Vienne, depuis l'incident dont on a parlé.

« M. de Lachesnays me prie de vous télégraphier les paroles que M. le comte de Paris lui a adressées:

« J'étais résolu à me rendre à Goritz et à marcher à la tête des Français, mais devant le désir de M^{me} la comtesse de Chambord de donner la préséance aux membres de sa famille, je suis forcé de m'abstenir.

« Dites bien à tous que je suis avec les royalistes, et que je suis prêt à marcher avec eux.

« J'aurais voulu aller m'agenouiller devant la tombe de Charles X, mais le Roi de France ne peut pas marcher le second. »

L'Union a reçu la dépêche suivante, datée de Goritz, 5 septembre:

« Hier, les royalistes qui se trouvaient encore à Goritz se sont rendus dans le caveau de la Castagnavizza, où se trouve le cercueil de M. le comte de Chambord.

« Les cercueils de Charles X, du Dauphin et de M^{me} la duchesse d'Angoulême, celui de M^{me} la duchesse de Parme, sœur de M. le comte de Chambord, sont aujourd'hui réunis dans ce nouveau caveau où prient deux religieux Franciscaïns et qui est ouvert à tous.

« La population de Goritz est venue également s'agenouiller devant les cercueils royaux. »

On lit dans l'Espérance du Peuple, de Nantes:

« Un de nos amis les plus autorisés, arrivé ce matin même de Frohsdorf et de Goritz, nous prie de mettre nos lecteurs en garde contre les correspondances des reporters, même les mieux intentionnés.

« Ces correspondances, écrites le plus souvent très à la hâte et sans contrôle sérieux, renferment nécessairement beaucoup d'erreurs, tant sur le caractère des manifestations mêmes, qu'au sujet des personnes qui y auraient pris part à un titre quelconque. Le seul fait qui soit hors de doute, c'est l'union de tous les royalistes pour reconnaître les droits de M. le Comte de Paris, qui peut compter d'avance sur leur concours le plus dévoué et le plus désintéressé, pour la défense de la Religion et le relèvement de la Patrie. »

Chronique générale.

Les rapports entre M. Challemel-Lacour et M. Jules Ferry se tendent de plus en plus. C'est à ce point que M. Challemel-Lacour ne garde son portefeuille que parce qu'il aurait

honte de donner sa démission dans les circonstances critiques actuelles. M. Grévy est tantôt pour et tantôt contre M. Challemel-Lacour. M. Ferry est, paraît-il, plus désireux que jamais de s'installer au quai d'Orsay; mais c'est là une question sur laquelle M. Grévy demeure intraitable.

Si, comme il est probable, M. Challemel-Lacour se retire après la rentrée des Chambres, le Président de la République n'a que deux candidats en vue pour sa succession: M. Waddington ou M. Duclerc.

LA RENTRÉE DES CHAMBRES.

La date de la convocation du Parlement est subordonnée aux événements extérieurs ou intérieurs qui peuvent se produire dans le courant du mois de septembre.

Plusieurs commissions parlementaires reprendront le cours de leurs travaux le 4^{or} octobre, afin d'être en mesure de les soumettre à l'examen de la Chambre au début de la session. Citons, notamment, la commission du budget, la commission de la loi municipale, la commission de l'armée.

Le ministère est déjà prévenu qu'il sera interpellé par des membres de la droite et de la gauche:

1^o Interpellation sur l'expédition du Tonkin;

2^o Interpellation sur l'intervention des préfets, des sous-préfets et des maires en faveur des candidats républicains aux conseils généraux;

3^o Interpellation au sujet de nouvelles suppressions de traitements des membres du clergé, contrairement aux promesses faites par le président du conseil;

4^o Interpellation de plusieurs membres de l'Union républicaine « sur les mesures de défense que le gouvernement de la République compte prendre à l'égard du nouveau chef de la monarchie constitutionnelle. »

Le ministère appréhendait d'être mis en minorité au début de la session, à l'intention de se couvrir de l'autorité du Président de la République en donnant lecture, à

l'ouverture de la première séance, d'un message du chef de l'Etat rendant compte de la situation et invitant le Parlement à résoudre d'abord les questions urgentes relatives à la loi de finances, à l'organisation d'une armée coloniale, à la loi municipale.

M. Jules Ferry espère faire ainsi ajourner indéfiniment la discussion des interpellations qui peuvent compromettre l'existence du cabinet.

Cette tactique échouera, et la question de confiance sera nécessairement posée par le président du conseil au sujet de la mise à l'ordre du jour des projets de loi recommandés à l'attention de la Chambre par le gouvernement, et des propositions ou interpellations émanant de l'initiative parlementaire.

On écrit de Berlin, 6 septembre:

« On dit que l'empereur a tenu à ce que M. Grévy fût rassuré sur le caractère et la portée du fameux article de la Gazette de l'Allemagne du Nord. Le chancelier était d'avis qu'il ne fallait rien expliquer du tout. Dans l'entourage du chancelier on se vante d'exaspérer la France à tel point que d'ici à un an la guerre sera inévitable. »

Le gouvernement est décidé, croyons-nous, à reprendre les négociations avec la Chine sur la base du traité Bourée. Il veut donner ainsi une preuve de sa modération. En même temps on enverra au Tonkin toutes les forces nécessaires.

Le cabinet est convaincu qu'il a le droit de le faire sans convoquer les Chambres extraordinairement. (National.)

LES PROPOSITIONS DU MARQUIS TSENG.

D'après le Temps, le marquis Tseng aurait proposé à M. Challemel-Lacour l'arrangement suivant:

1^o Règlements, sous une forme « honorifique » à débattre, de la question de la

23 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La majorité de M^{lle} Bridot

— Hein? fit l'idalgo. Plett-il? Quelle est cette plaisanterie?

— Ce n'est nullement une plaisanterie, répliqua l'ex-avoué. M^{lle} Bridot est majeure depuis ce matin. Sa signature est maintenant valable. Or, MM. Gorju, Bouquaille et Bonami sont tous les trois dans l'intention de lui demander cette signature.

Bayador entrevit aussitôt dans quel piège il était tombé. Il s'écria:

— Une extorsion! du chantage! Mais l'ex-avoué, souriant de son plus narquois sourire:

— Ah! pour qui nous prenez-vous, monsieur le marquis? Une simple confirmation de créances, pas autre chose. Peu Bridot était resté notre débiteur; mais comme nos titres ne sont pas parfaitement en règle, nous désirons vivement que mademoiselle...

— Adressez-vous à moi, interrompit arrogamment Bayador. Je puis déjà me considérer comme son époux. Alors surtout qu'elle est menacée, il est de mon intérêt, de mon devoir...

— D'accord, se hâta de reconnaître Bonami; nous avons parfaitement calculé tout cela d'avance. Aussi sommes-nous dans l'intention de vous demander également votre signature pour plus de sûreté.

— Quoi! vous exigeriez...

— Monsieur le marquis, réfléchissez donc que si M^{lle} Bridot est en notre pouvoir, c'est grâce à votre complicité manifeste. Qu'on nous surprenne, et vous êtes arrêté, condamné ainsi que nous, pour rapt avec préméditation et guet-apens. Croyez-moi donc, ne marchandez pas; faites les choses en grand seigneur, et surtout hâtez-vous.

L'idalgo fut saisi par la logique de ce raisonnement. Il se tourna vers Thérèse.

Depuis le commencement de cette scène, elle s'était laissée retomber sur une chaise, et le coude sur le dossier, le front dans sa main, indifférente en apparence, elle restait immobile.

— Mademoiselle, lui dit le marquis, voyons; puisqu'il ne s'agit que d'une affaire d'argent, et le chiffre ne peut pas en être bien considérable... je crois que nous ferions bien de céder...

— Jamais, répondit froidement Thérèse, on n'obtiendra rien de moi par la menace et la violence, jamais!

— Laissez-nous d'abord constater nos droits, interrompit cauteusement Bonami; nous aviserons ensuite aux moyens de vous les faire reconnaître.

— Il n'en existe que deux, répondit-elle fièrement, la persuasion, la pitié.

Puis tout à coup, se tournant vers Bonami, elle l'enveloppa d'un tel regard de mépris qu'il fut contraint de baisser les yeux.

— Mais vous d'abord, monsieur, à quel titre figurez-vous dans cette triste revendication? Je connais la liste de tous ceux qui croient avoir à se plaindre de mon père, et je n'ai jamais vu figurer votre nom...

— Le mien, c'est possible; mais celui de dix autres dont j'ai racheté les créances. Voici mes titres parfaitement en ordre.

Et l'ex-avoué déposa sur la table une liasse de dossiers dans des enveloppes et sous des rubans de couleurs tendres. Il y avait tout un côté pastoral dans cet excellent M. Bonami.

Bouquaille à son tour s'avança, et, tirant de sa veste un de ces vieux actes jaunés, comme on en retrouve en toute poche normande:

— J'y suis pour mille pistoles, dit-il, sans compter les intérêts. Quant à mon fils, quant à sa mère... Thérèse l'interrompt:

— Oh! je sais... je sais! vous représentez ici le désespoir, la folie, la mort... et tout ce que vous auriez voulu, oui, je vous l'aurais donné... Là, dans ces papiers rachetés à vil prix, je devine aussi bien des larmes, bien des ruines, bien des misères... Mais cet homme qui est là-bas, qui me regarde avec

tant de haine, quel est son nom? que représente-t-il ici?

En frémissant, M^{lle} Bridot désignait le Sanglier.

— Moi? répondit-il de sa voix enrouée, qui je suis? Eustache Gorju... Ce que je représente? le bague! Ah! c'est ainsi... J'étais un laborieux ouvrier, comptant bientôt m'établir, grâce à mes petites économies. Imbécile! je les avait confiées au Bridot. Il m'en a fait tort! Pour me consoler, j'ai bu! Pour boire encore, j'ai volé. Un jour peut-être on me verra sur l'échafaud! ce sera la faute de votre père! ce sera la vôtre!

Thérèse retomba, comme écrasée par cette dernière révélation, en jetant un cri d'horreur.

A ce cri, répondit au dehors l'aboïement d'un chien.

Bonami, Gorju, Bouquaille, Bayador lui-même firent un mouvement d'effroi, prêtèrent anxieusement l'oreille.

A deux reprises différentes, l'aboïement se renouvela; la dernière tout près du vieux moulin, presque à la porte.

— Bob, s'écria Thérèse, c'est Bob, il aura retrouvé ma trace!

— Et sans doute, ajouta l'ex-avoué, déjà tout tremblant de peur, il va nous attirer sur les bras tous ceux qui sont à votre recherche. Ah! maudite bête! S'il continue ce vacarme, nous sommes perdus.

suzeraineté, revendiquée par la Chine sur l'Annam ;

2° Délimitation de frontière comportant, s'il y a lieu, sur certains points, l'établissement d'une zone neutre.

UN NOUVEL ÉCHEC AU TONKIN.

Le correspondant du *Standard* à Hong-Kong télégraphie :

« Des bruits de source indigène circulent au sujet d'un second échec éprouvé par les Français devant Hanoi. Un Annamite qui vient d'arriver de cette ville dit que les canonniers français ont bombardé les travaux élevés par les Pavillons-Noirs, mais que leurs canons étaient de trop petit calibre pour entamer les redoutes en terre. Les Français ont dû se retirer en perdant 42 hommes tués.

» On dit à Haiphong que l'amiral Courbet va remonter à bref délai la rivière de Canton, qu'il bloquera le port et brûlera la ville, si les Chinois ne retirent pas leurs troupes de la frontière. »

LE PRINCE NAPOLEON.

Voici, au sujet de l'attitude que, dans les circonstances actuelles, le prince Napoléon serait disposé à prendre, des renseignements que nous avons tout lieu de croire puisés à bonne source.

La conduite qu'il tiendra sera subordonnée à celle que tiendra M. le comte de Paris.

Si M. le comte de Paris ne fait rien, le prince ne fera rien.

« Ce serait, aurait-il dit à un de ses amis, répondre à une lettre qui n'est pas arrivée. »

Si M. le comte de Paris lance un manifeste, naturellement le prince sera amené à lui opposer un manifeste.

S'il penche vers la droite, le prince Napoléon ira vers la gauche.

Si M. le comte de Paris prend pour programme le testament du duc d'Orléans, son père, le prince ira, s'il le faut, jusqu'au socialisme. Il n'est, dans tous les cas, pas disposé à atténuer son manifeste du mois de janvier dernier.

Il y a, dans le groupe jérômiste, un certain nombre d'individus qui organisent des réunions publiques. Mais le prince est étranger à toute cette agitation et à l'occasion il est disposé à désavouer les organisateurs de ces réunions.

LE ROI D'ESPAGNE A PARIS.

Nous avons déjà donné quelques détails sur le passage de S. M. le roi d'Espagne à Paris. Nous les complétons.

Les présentations terminées à la gare, le roi est monté dans un landau, qui l'a conduit à l'ambassade.

Après avoir pris quelques instants de repos, le roi est descendu dans le grand salon de réception.

A neuf heures, le duc de Montpensier se faisait annoncer ; un quart d'heure après arrivait M. le comte de Paris, qui s'est en-

tretenu vingt minutes avec le roi d'Espagne.

A dix heures, Alphonse XII, en costume de ville, est sorti en coupé avec le duc de Montpensier ; il est allé rendre sa visite au comte de Paris, et de là s'est rendu chez sa tante, la duchesse de Montpensier.

A onze heures et demie, il rentrait à l'hôtel de l'Ambassade et montait dans un landau attelé en poste pour se rendre au château d'Epinay, où il a déjeuné chez son père.

A ce déjeuner étaient conviés : le duc de Montpensier, le duc de Fernan-Nunez, le duc de Sesto et les quatre autres personnages de la suite.

Le roi d'Espagne, rentré à Paris dans l'après-midi, a reçu la visite de M. Challemel-Lacour, ministre des affaires étrangères.

A sept heures, il y a eu à l'ambassade un grand dîner auquel assistaient le roi don François d'Assise, le duc de Montpensier et les personnages qui accompagnent le roi.

A huit heures et demie, Alphonse XII a quitté Paris par la gare de l'Est, pour se rendre directement à Munich, où il a dû arriver hier, à trois heures de l'après-midi. Il restera deux jours chez dona Paz, sa sœur, et, le 9, le roi d'Espagne arrivera à la cour de Vienne.

Chronique militaire.

On lit dans le *National* :

« Le ministre de la guerre tient à la disposition de son collègue de la marine un régiment de marche et trois bataillons.

» Les dernières dépêches reçues rue Saint-Dominique annoncent que les hommes sont prêts à entrer en campagne. Deux des trois bataillons sont fournis par la légion étrangère, qu'un récent décret a précisément augmentée de ce nombre. »

Le prince Victor Napoléon, qui aura fini son volontariat dans deux mois, a obtenu, au dernier classement, le n° 40.

Il quittera le 32^e d'artillerie avec les galons de brigadier.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

LA RÉCOLTE DU BLÉ EN 1883.

L'appréciation de la récolte, en Maine-et-Loire, d'après le *Journal officiel*, est qualifiée de bonne pour le froment.

Ce jugement diffère de celui de la maison Barthélemy Estienne : notre département est compris dans la catégorie où le rendement et la qualité sont classés sous la note *médiocre*.

Nous pensons, dit M. A. Bouchard, d'Angers, que ni l'une ni l'autre de cette ma-

nière de voir n'est l'expression exacte de la vérité.

Les grains ne sont pas bons, mais ils ne sont pas médiocres, il serait plus juste de dire qu'ils sont passables, et nous sommes persuadé qu'au moment où l'*Officiel* publiera les résultats définitifs sur les récoltes de la France, le classement du département de Maine-et-Loire sera rectifié dans le sens que nous indiquons.

Jamais, peut-être, la récolte n'a été aussi dissemblable que cette année dans les différents arrondissements de Maine-et-Loire. Pour celui qui n'a vu que les blés de la vallée de la Loire, la récolte devait certainement être considérée comme bonne ; pour ceux qui ont parcouru l'arrondissement de Segré, l'appréciation a dû être tout autre.

Dans les terrains brûlants, le froment a été saisi par la haute température qui nous est arrivée sans transition, le grain a été glacé, c'est-à-dire qu'arrêté dans son évolution, l'enveloppe cornée s'est épaissie et formée au détriment de la farine. Dans les districts où la fraîcheur du sol a pu se conserver plus longtemps, grâce au voisinage du plan d'eau, le grain a bénéficié de la chaleur au lieu d'en ressentir les mauvais effets, et là le grain est plus nourri et de bonne qualité.

MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique municipale de Saumur se fera entendre demain dimanche, 9 septembre, à 8 heures du soir, dans le Square du théâtre.

PROGRAMME.

1. *Marche Égyptienne.*
2. *Ouverture de la Sémillante.*
3. *Mandarine, polka.*
4. *Les Diamants de la Couronne, fantaisie.*
5. *Joyeux Postillon, quadrille.*

Le chef de musique,
V. MEYER.

Concert à organiser.

Nous apprenons que le violoncelliste ERNEST NATHAN, dont la renommée est européenne, se trouve dans les environs de Saumur, chez un ami, grand amateur de musique.

Nous espérons que l'illustre artiste voudra bien, puisqu'il est si près de Saumur, consentir à se faire entendre dans un concert public.

Quelques démarches de nos dilettanti l'y décideraient sans doute. Avis à qui de droit.

Nous reproduisons un des comptes rendus des villes que vient de parcourir le grand virtuose. Ces lignes sont extraites de la *Haute-Loire*, du Puy :

« Nos lecteurs ont lu ici même, il y a huit jours, un compte rendu, cueilli dans un journal de musique, d'un concert de cet éminent artiste. Le plus simple pour nous, qui ne possédons ni la plume du Parisien qui l'a écrit, ni sa compétence musicale, serait de renvoyer nos lecteurs à cet article, pou-

leur donner une idée exacte du concert d'hier soir.

» Quelles que soient même les formules louangeuses employées par l'auteur de ce compte rendu, Nathan est encore au-dessus de ses éloges.

» Rien de merveilleux, en effet, comme sa façon de chanter les grands airs de nos opéras. Pour qui ne les a pas vus jouer, c'est une délicieuse musique ; pour celui qui les a entendus, c'est à croire que, par une métamorphose imitée de celles dont les dieux de l'Olympe étaient familiers envers les mortels, l'âme de quelque grand chanteur a été condamnée à venir habiter cet instrument, et qu'elle aime à se révéler à la foule sous les incantations de cet archet magique.

» Que l'artiste fasse pleurer par sa basse toutes les larmes que les maîtres ont semées dans certains morceaux de leurs partitions, qu'il vibre majestueusement avec eux dans leurs airs de bravoure, ou qu'il pétile de gaieté dans leurs cavatines et dans leurs allegros, c'est toujours même sentiment exquis de la situation, même justesse dans le jeu, même science incomparable de l'instrument.

» Nathan exécute en se jouant sur sa basse tout ce qui se pourrait faire de plus rapide sur un violon ; les doubles cordes les plus compliquées, les sons harmonieux, les octaves, il enlève tout cela d'une façon désespérante pour ses congénères, et cela sans contorsions, sans effort apparent, avec un perpétuel sourire ; et les casse-cou du *Caprice hongrois* ne semblent pas lui coûter plus de peine que les tendresses qu'il traduit si délicieusement dans *Martha* et dans *Faust*.

» C'est bien, comme on s'est plu à le répéter, le roi du violoncelle. »

Ce serait donc pour nous une véritable bonne fortune s'il nous était donné d'entendre à Saumur le célèbre artiste.

LE MOUVEMENT JUDICIAIRE.

Parmi les noms des honorables magistrats frappés, par décrets d'hier, et admis à faire valoir leurs droits à la retraite, nous remarquons :

M. Jac, premier président de la Cour d'Angers ;

M. Merveilleux-Duvignaux, premier président de la Cour de Poitiers.

A Angers, M. Jac est remplacé par M. Forquet de Dorne, président de chambre à la Cour d'appel de Grenoble.

A Poitiers, M. Merveilleux-Duvignaux est remplacé par M. Loiseau, président du tribunal de première instance de Rouen.

M. Regnault, procureur de la République près le tribunal de première instance de Lyon, est nommé procureur général à Angers, en remplacement de M. Auger, nommé conseiller à la Cour de cassation.

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

« Une dépêche nous annonce que M. Forquet de Dorne, président de chambre à Grenoble, est nommé premier président à la Cour d'Angers. C'est-à-dire que M. Jac, premier président de la Cour d'Angers, est révoqué, sans motif avoué ni avouable.

» Nous ne laisserons pas partir M. Jac sans le saluer de nos plus vives et plus cordiales sympathies ; il emportera la considération et l'estime de tous les honnêtes gens, et, plus spécialement, des magistrats du ressort d'Angers dont il était l'exemple et l'honneur.

» M. Jac avait été successivement : substitut à Fougères en 1856, et, la même année, à Saint-Calais ; substitut au Mans en 1858, président du Tribunal de Segré en 1862, conseiller à la Cour d'Angers en 1868, président du Tribunal de Nantes en 1872, procureur général à Poitiers en 1873 ; en 1876, premier président à Angers. Par sa science du droit, il se plaçait au premier rang parmi les jurisconsultes ; mais, ce qui vaut mieux encore, la droiture et la fermeté de son caractère, autant que la modestie de ses habitudes, lui avaient mérité, dans tous les rangs de la société angevine, une confiance et des affections que ne parviendront pas à diminuer les injustices de la politique républicaine. En frappant des hommes comme M. Jac, le gouvernement de la République montre bien qu'il ne peut

Mais déjà le Sanglier s'était élancé sur un fusil.

— Ayez pas peur ! dit-il, l'animal n'aboiera pas longtemps.

Il disparut dans la première pièce, et bientôt on entendit une détonation.

Puis un dernier aboiement, un hurlement de douleur.

Et, de nouveau, le silence.

Thérèse avait voulu protester, faire un mouvement en faveur du pauvre Bob ; mais les deux autres bandits lui barrèrent le chemin. Elle dut retomber assise, fermant les yeux, se bouchant les oreilles.

— Hâtons-nous, reprit Bonami en se précipitant vers les papiers qu'il éparilla d'une main convulsive, hâtons-nous... signez.

— Non ! répondit Thérèse.

— Signez-vous ! s'écria Gorju.

Il venait de recharger son fusil et en dirigeait le canon vers elle.

— Non ! répéta-t-elle avec le même calme.

— Eh bien, tant pis ! A défaut d'argent, du sang ! Mais le marquis, s'élançant sur le misérable, détourna l'arme qui menaçait Thérèse.

En ce même instant un coup violent retentit à la porte du moulin.

Les trois bandits redevinrent immobiles.

— Ouvrez ! crièrent au milieu du silence les

voix haletantes de Raymond, de Vauquelin et de Jacquemart.

Puis les trois coups recommencèrent, ébranlant, entamant la vieille porte de chêne. C'étaient des coups de crosse de fusil, des coups de hache.

Bonami, paralysé par l'effroi, claquait des dents et balbutiait des mots sans suite. Bouquaille, qui connaissait les localités, cherchait des yeux une issue. Le Sanglier conservait seul tout son ressentiment, toute sa colère.

— Eh bien, quoi ? dit-il ; il ne s'agit que de mourir... mais non pas sans vengeance !

Déjà la porte craquait de toutes parts.

Le fusil à l'épaule, Gorju se plaça devant elle, attendant qu'un éclat de bois lui permit d'ajuster un des assaillants.

— La balle pour le premier qui se montrera ! Pour les autres, la crosse ! ajouta-t-il d'une voix résolue.

Tous ces incidents se précipitaient avec une telle rapidité qu'à peine Thérèse, palpitante de terreur, avait eu le temps de jeter un cri.

Un premier jour se fit dans la porte. Gorju entrevit une tête, celle de Jacquemart. Il fit feu.

— Manqué ! s'écria presque aussitôt la joyeuse voix de l'artiste, qui, bondissant à travers une plus large brèche, se trouva face à face avec son Huron de l'étang du Mont-Saint-Jean.

Déjà celui-ci, saisissant par le canon sa longue

carabine, s'appretait à s'en servir en guise de massue.

Mais Jacquemart lui braquant en pleine poitrine une paire de pistolets :

— Que mon frère le Renard-Subtil abaisse son tomahawk, dit-il, de son accent le plus gouaillier, ou bien le Visage-Pâle l'expédiera franco vers les Prairies heureuses, après avoir scalpé sa chevelure.

Déjà Vauquelin tenait en respect Bouquaille ; déjà Raymond, s'élançant vers le marquis, lui disait d'une voix vibrante d'indignation :

— Un gentilhomme ! Ah ! monsieur ! Bien que ce soit vous faire trop d'honneur, vous me payerez cher votre part dans cette infamie !

Quant à Bonami, plus mort que vif, il avait disparu sous la table.

Grégoire et Jean, les deux domestiques, entrèrent à leur tour, chacun la carabine en arrêt.

Puis enfin Henriette, qui, tout éperdue, se précipita vers Thérèse et l'étreignit dans ses bras.

Thérèse restait complètement maîtresse d'elle-même. Elle avait entendu, compris l'apostrophe adressée à Bayador ; elle dit à Raymond :

— Monsieur de Bussières, pas un mot de plus !... M. le marquis a ma parole.

— Votre parole ? comment ?

L'hidalgo releva la tête. Il se crut sauvé.

(A suivre.) CHARLES DESLYS.

s'accommoder ni de la dignité du caractère ni de la fermeté des âmes libres. »

CHATEAU-DU-LOIR.

On lit dans l'Union de la Sarthe :

« M. Lemonnier, sénateur républicain, ayant appris qu'une école libre de filles se construisait à Château-du-Loir, dont il est maire, interpella brutalement, en pleine rue, la femme d'un cantonnier en ces termes ou à peu près :

« Dites donc, la femme, il paraît que vous vous occupez de faire tort à mon école (l'école laïque) ; sachez que si votre fille va à l'école des Sœurs, je ferai casser votre mari, et, du reste, tous ceux qui iront là n'auront aucun secours du bureau de charité. »

La pauvre femme, toute interloquée, lui répondit simplement :

« Monsieur, nous mangions du pain avant que mon mari soit cantonnier, j'espère que nous en mangerons encore après. »

Peu de jours après, M. Lemonnier présidait la distribution des prix au pensionnat dirigé par les Sœurs d'Evron. En arrivant, il commença de suite par prendre à partie le curé, lui reprochant de faire une école contre la « sienne ». A cette occasion, il répéta qu'il saurait bien prendre des mesures pour empêcher les enfants de fréquenter cette école. « Du reste, dit-il en propres termes, de tous les parents dont les enfants iront chez les Sœurs, aucun n'aura plus de secours du bureau de charité. » Le curé lui fit observer que le moyen était mauvais, et que l'on prenait plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre ; ne sachant que répondre, M. Lemonnier devint tout à fait grossier. »

LAVAL.

On lit dans la Dépêche de l'Ouest :

« Vendredi dernier, sur le terrain de manœuvres, un réserviste était frappé d'une balle qui lui traversait l'épaule. Cette balle venait du champ de tir de Tivoli, situé à 4,300 mètres, où une compagnie de réservistes faisait l'exercice du tir. »

Un maladroit avait tiré par-dessus la butte, qui pourtant a la hauteur respectable de 30 mètres.

Nous apprenons que le malheureux soldat est mort aujourd'hui, à l'hôpital de Laval, des suites de sa blessure.

Il était marié et père de plusieurs enfants.

Espérons que l'Etat ne laissera pas cette infortunée famille sans secours. »

LES POMMES A CIDRE.

Il y a, cette année, une grande quantité de pommes à cidre, non-seulement dans l'Orne, mais dans toute la Normandie, le Maine et la Bretagne.

Les prix ne sont pas encore établis d'une manière définitive ; cependant plusieurs cultivateurs ont offert de passer marché maintenant, comptant sur une abondante récolte.

M. Louis Ravault, de Mortain (Manche), écrit à l'Echo agricole, à la date du 18 août, qu'il a parcouru cinq départements et que de mémoire d'homme jamais on a vu tant de fruits.

C'est à tel point que dans certaines localités on écrit aux parents et amis éloignés d'envoyer des fûts pour qu'on les remplisse, à seule charge de payer le pilage et le transport.

On estime en général la production moyenne du cidre à 12 millions d'hectolitres par an. En 1881-82, elle ne fut que de 5 millions 400 mille hectolitres, mais cette année on peut l'estimer de 20 à 22 millions d'hectolitres.

On comprend qu'en présence d'une telle quantité de fruits, les acheteurs ne se pressent pas de conclure. Cependant, on nous affirme que des ventes ont été faites à 20, 22 et 25 fr. les 500 kilogrammes.

La poire est moins abondante cette année que l'année dernière.

PÈLERINAGE DU PUY-NOTRE-DAME.

Dimanche 9 septembre.

Prix du billet, aller et retour : 2 fr. 15, et non 2 fr. 25, ainsi qu'il a été dit par erreur.

Les personnes qui n'ont pu se faire inscrire à la sacristie de leurs paroisses pourront se présenter à la conciergerie de l'Institution Saint-Louis.

Départ dimanche matin, à 9 heures précises, gare de l'Etat.

Les personnes qui ne pourraient se décider qu'au dernier moment trouveront à la gare des billets au moment du départ.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 août 1883.

NAISSANCES.

Le 6. — Louis-Henri-Eugène Héroult, Grand'Rue.

Le 9. — Louis-Honoré Descubes, rue de la Tonnelles.

Le 10. — Georges-Gaston Lamy, rue d'Orléans ; — Claire Girard, rue d'Orléans.

Le 12. — Elise Razain, rue des Basses-Perrières ; — Emile Vital, place Dupetit-Thouars ; — Edmond-Jules Vigneau, rue du Bellay ; — Charlotte-Emilie Robastin, rue Saint-Nicolas.

Le 13. — Germaine Davy, à l'Hospice ; — Auguste Perrot, rue de Fenet.

Le 14. — Marguerite-Ernestine Nouvel, rue de la Cocasserie.

Le 15. — Camille Aury, rue Saint-Nicolas ; — Emmanuel-Victor Bourreau, quai de Limoges ; — Emile Dauzon, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 17. — Charles Bouchard, place de l'Arche-Dorée.

Le 18. — Emile-Maurice Malécot, rue de la Comédie ; — Germaine-Juliette Breton, rue des Capucins ; — Clémence-Valentine Pichon, rue de l'Île-Neuve.

Le 19. — Albert Gabillard, quai de Limoges ; — Gabriel Chasnel, rue Saint-Jean.

Le 21. — Marcel-Edouard Lemoine, rue de Nantilly.

Le 24. — Joséphine Chevallier, Grand'Rue.

Le 27. — Mathilde-Ernestine Roger, rue Basse-Saint-Pierre ; — Alphonsine Poirier, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 30. — Victor-Armand Hamard, rue Daillé ; — Henri-Louis Lambert, place de la Gare.

MARIAGES.

Le 4. — Constant-Alexis-Jacques Trillot, instituteur, de Saint-Hilaire-du-Bois, a épousé Augustine-Nathalie Busson, institutrice, de Saumur ; — Henry Dupont, tonnelier, a épousé Camille-Alphonsine Masson, couturière (veuve), tous deux de Saumur.

Le 6. — Eugène-Stanislas-Michel Blond, propriétaire, de Chaudelonds, canton de Chalonnès, a épousé Marie-Louise Fouquet, sans profession, de Saumur.

Le 7. — Félix-Aimé-Charles Robert, substitut de M. le procureur de la République de Diappe, a épousé Marie-Anne-Elisabeth-Louise Foucher, sans profession, de Saumur.

Le 11. — Antoine Teillaud, secrétaire de la sous-préfecture, a épousé Ernestine-Joséphine Rousseau, sans profession, tous deux de Saumur ; — Auguste Gabiller, cultivateur, a épousé Louise Genevais, lingère (veuve), tous deux de Saumur.

Le 14. — Pierre-Alfred Prieur, palefrenier, de Blois, a épousé Claudine Le Razer, domestique, de Saumur ; — Guillaume Léoty, employé à l'usine à gaz, a épousé Marie Ceppe, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 15. — François, cultivateur, a épousé Marie-Constance Brossard, couturière, tous deux de Saumur.

Le 17. — Toussaint-Camille Dulon, camionneur (veuf), a épousé Victorine Morin, lingère, tous deux de Saumur.

Le 24. — Philippe-Albert Crochain, professeur de gymnastique, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, a épousé Alexandrine-Marguerite Desmazures, lingère, de Saumur.

Le 27. — Jean Petiteau, cocher, a épousé Céline Hamard, femme de chambre, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 2. — Raymond Huzé, 4 mois, rue Saint-Lazare ; — André Bouton, propriétaire, 64 ans, au Petit-Poy.

Le 3. — Jeanne Simon, rentière, 83 ans, veuve Louis Leguay, quai Notre-Dame ; — Auguste Verneau, menuisier, 54 ans, à l'Hospice.

Le 4. — Olivier Pousson de Fonbrune, 14 ans, rue Beaurepaire ; — Jean Rousseau, étameur, 21 ans, rue des Capucins.

Le 5. — François Bureau, journalier, 57 ans, à l'Hospice.

Le 6. — Pierre-Louis Gauret, concierge,

48 ans, rue de la Visitation ; — Julie Guillot, sans profession, 85 ans, veuve André Artif, à l'Hospice.

Le 7. — Marie Touzeau, sans profession, 63 ans, épouse Louis Reveillon, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 8. — Emilie Beauvais, 11 ans, rue Haute-Saint-Pierre ; — Jeanne-Marie Lamale, sans profession, 43 ans, épouse Mathurin Barthélemy, à l'Hospice ; — Théophile Perrot, 6 mois, rue de Fenet.

Le 9. — Charles Duballet, 4 ans, Portedu-Bourg ; — Mathilde Géronidif, chapelière, 20 ans, à l'Hospice ; — Marie Roland, domestique, 19 ans, à l'Hospice ; — Joséphine Pasquet, sans profession, 44 ans, rue Notre-Dame.

Le 10. — Emilie Mignot, 5 ans, Montédu-Fort.

Le 13. — Marie-Anna Guillaume, 48 mois, rue de la Visitation.

Le 14. — Georges-Victor Séchet, employé de commerce, 49 ans, route neuve d'Angers ; — Anna Maria Morin, lingère, 25 ans, rue du Petit-Pré.

Le 16. — Marie-Louise Petiteau, lingère, 39 ans, à l'Hospice.

Le 17. — Marie Gasné, sans profession, 66 ans, épouse Noël Dublet, à l'Hospice.

Le 18. — Armand-Baptiste Huberdeau, ajusteur, 35 ans, à l'Hospice.

Le 19. — Jean Audibert, domestique, 52 ans, à l'Hospice.

Le 22. — Louise-Virginie Blandin, 18 mois, rue Notre-Dame ; — Marie-Jeanne Fournier, 8 ans, rue d'Orléans ; — Joséphine Malbois, 2 mois, rue de Fenet ; — Sylvain Couleau, sans profession, 79 ans, à l'Hospice.

Le 23. — Hippolyte Touzeau, tailleur de pierre, 67 ans, rue Saint-Jean.

Le 25. — Désiré-Julien Bontemps, 6 mois, à l'Hospice ; — Françoise Martin, lingère, 63 ans, épouse François Boizart, à l'Hospice.

Le 26. — Augusta Vallée, typographe, 28 ans, à l'Hospice.

Le 29. — Laure-Florence Guériteau, chapelière, 19 ans, rue de la Visitation ; — Louise Métivier, 4 ans, rue du Vieux-Pont.

Le 31. — Marie Chaimon, 23 mois, quai Saint-Nicolas.

Faits divers.

LA TEMPÊTE DU 2 SEPTEMBRE.

On écrit de Bordeaux, 3 septembre :

« Un grave accident matériel a été occasionné hier, à Bassens, par la tempête, au clocher de l'église actuellement en réparation. »

« Une messe venait d'être dite, en présence d'un assez grand nombre de fidèles qui s'étaient hâtés de rentrer chez eux, lorsque des personnes crurent s'apercevoir que l'échafaudage construit autour du clocher et le clocher lui-même se disloquaient et chancelaient visiblement. »

« Tout à coup un bruit terrible se fit entendre, et toute la partie supérieure de la flèche, un tiers environ, s'éroula sur l'église avec un fragment important de l'échafaudage. »

« On juge de l'effet que produisit la chute de cette masse tombant d'une hauteur de plus de cinquante pieds, sur la toiture de l'église. Le toit de la grande nef s'effondra sur une moitié de la longueur, et les pierres du clocher jointes aux débris de la voûte de la charpente et de la couverture, jonchèrent le sol de l'église. »

« L'émotion fut grande, comme on pense. Un quart d'heure plus tôt, les gens qui assistaient à la première messe étaient écrasés ; une demi-heure plus tard, une deuxième messe commençait et un pareil malheur était à craindre. »

« L'église a été pour ainsi dire écrasée. Les dommages sont très-grands : outre la flèche qui est à refaire, on devra construire la toiture de la grande nef et sa voûte. »

« L'ouragan de 1878, qui avait renversé deux clochetons et ébranlé la flèche, était bénin en comparaison de celui d'hier. »

La tempête du 2 septembre a causé partout de grands désastres.

Nos côtes surtout ont été éprouvées ; nous insérons à cette occasion les dépêches suivantes :

Le Pontlignen, 3 septembre.

« Le trois-mâts français Bretagne, allant

de Saint-Nazaire à Mayotte, a échoué sur les rochers de Pornichet. Quatorze hommes sauvés par le canot de sauvetage de la Société centrale. »

Quiberon, 3 septembre.

« Plusieurs chaloupes de pêche en danger. Quinze hommes sauvés par le canot de la Société centrale. »

Audierno, 3 septembre.

« Canot de sauvetage sorti au moment du plus fort de la tempête pour porter secours à des chaloupes en détresse. »

Sables-d'Olonne, 3 septembre.

« Trois-mâts français l'Espérance, échoué sur les brisants la Cour-Marin. Dix hommes sauvés par le canon porte amarre. »

« Le trois-mâts français Hortense, capitaine Chamber, venant de Saint-Pierre-Miquelon, avec un chargement de morues, pour Saint-Martin, Ile-de-Ré, à ordres, a fait naufrage hier. L'équipage a pu heureusement être sauvé, mais le navire est complètement démolé. »

D'autre part, on écrit de Quiberon :

« Depuis vingt-quatre heures un orage épouvantable sévit sur les côtes du Morbihan. Les vagues déferlent avec furie, les falaises de la presqu'île, qui ont plus de quarante et cinquante mètres de hauteur, sont couvertes par la mer déchaînée. »

« De mémoire de marin, on n'avait jamais vu pareille tempête en cette saison. Aussi les bateaux n'avaient-ils pas tous pris leurs précautions. »

« De nombreux sinistres ont dû arriver en mer. Ici seulement dix-sept bateaux ont été jetés sur la côte et brisés. On ne signale jusqu'à présent que la mort de six marins ; mais il est certain que bien d'autres accidents se sont produits. La population est consternée. »

« Au moment où je vous écris, douze bateaux de pêcheurs ne sont pas encore rentrés au port. On est très-inquiet sur leur sort ; on espère qu'ils ont pu se réfugier à Belle-Ile, mais ce n'est qu'un espoir. »

**

Geoffroy, l'inimitable Geoffroy, du Palais-Royal, est mort avant-hier dans sa petite maison de la rue des Solitaires, à Belleville, d'une attaque de goutte dont il souffrait depuis longtemps.

Depuis dix-huit mois environ, l'excellent comédien ne paraissait plus que dans les matinées du théâtre du Palais-Royal, et depuis six mois il avait complètement renoncé à la scène.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 7 septembre.

La Bourse ouvre tout d'abord aux mêmes cours qu'hier ; on est hésitant, la tendance paraît plutôt lourde ; puis vers le milieu de la séance les dispositions deviennent plus favorables et une certaine reprise se produit, amenée en grande partie par quelques rachats du découvert. Nous ne croyons pas que cette reprise ait grande signification ; car les causes latentes de faiblesse, qui entravent l'essor du marché, n'ont pas disparu en un jour. On a essayé le marché, on a parlé d'une nouvelle qui doit paraître dans le Temps et qui annonçait que tout se serait arrangé avec la Chine. Le résultat final a été que la Bourse, après la reprise que nous signalons plus haut, est retombée en clôture à peu près aux mêmes cours qu'hier : le 3 0/0 79.62, l'amortissable cote 81.40, le 4 1/2 0/0 1883 108.40.

La Banque de France se tient à 5,390. Les établissements de crédit sont fermes. La Banque de Paris à 992. Le Crédit Foncier se relève à 1,300 et clôture à 1,295. Les Obligations Foncières Nouvelles sont assez demandées à 349.25. Les Communales se tiennent à 458.

Les fonds d'Etats étrangers sont sans changements sur hier. L'Italien est à 90.80, l'Unifié d'Egypte s'inscrit à 356.875, la Rente Espagnole se relève un peu à 58 1/4.

Le Suez reprend de 2,413.75 à 2,420. Nous remarquons en ce moment que les recettes sont en décroissance assez sensible sur celles de l'année précédente. Nous voyons dans le tableau que publie le Financier des Communes que du 30 août au 5 septembre, elles n'ont atteint que 1,100,000 fr. contre 2,518,000 fr. pour la période correspondante de 1882.

Le Panama est immobile à 492, en dépit des efforts tentés pour relever les cours en vue de la prochaine émission d'obligations.

Les Chemins restent : le Nord 1,885, le Midi 1,155, le Lyon 1,405, l'Orléans clôture à 1,298.

L'ART NATIONAL. Etude sur

l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 50 francs ; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

FAVEUR SPÉCIALE
 ACCORDÉE A NOS ABONNÉS

5 fr.

AU LIEU
 DE

8 fr.



Nos abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle

LANTERNE D'ARLEQUIN

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la Lanterne d'Arlequin est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette PRIME, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la Lanterne d'Arlequin, rue Richelieu, 13, à TOURS.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o,
 rue Jacob, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE
 JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^o EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :
 1^o édition, 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr.

4^o édition, avec un gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.
 Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^l LERIDA-GEORGY.

Éditeur : Victor PALMÉ, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 40 francs ; 6 mois, 6 francs.

Un employé de Banque a fait dans ses opérations une ERREUR de 4,000 fr.

Prière à la personne qui l'aura reconnue de rapporter la somme au bureau du journal.

43 ANS DE SUCCÈS
 26 RÉCOMPENSES DONT 8 MÉDAILLES D'OR
 Alcool de Menthe

DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires.

Infailible contre les INDIGESTIONS, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête. — Excellent préservatif contre les épidémies.

Fabrique à LYON, cours d'Herbouville, 9.

Dépôt dans toutes les principales maisons de pharmacie, droguerie, parfumeries et épiceries fines.

Se méfier des nombreuses imitations.



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 SEPTEMBRE 1883.

| Valeurs au comptant. | | | Valeurs au comptant | | | Valeurs au comptant. | | | Valeurs au comptant. | | |
|---------------------------------|----------------------------|--------|-----------------------------|----------------------------|---------|----------------------------------|----------------------------|--------|-----------------------------|----------------------------|--------|
| Dernier cours. | Clôture précé ^o | | Dernier cours. | Clôture précé ^o | | Dernier cours. | Clôture précé ^o | | Dernier cours. | Clôture précé ^o | |
| 3 % | 79 85 | 79 60 | Est | 740 | 740 | Obligations. | | | Obligat. foncières 1879 3 % | 451 | 451 |
| 3 % amortissable | 81 40 | 81 45 | Paris-Lyon-Méditerranée | 1402 | 1395 | Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 505 | 514 50 | Est | 355 | 360 |
| 4 1/2 % | 108 95 | 111 30 | Midi | 1160 | 1152 50 | — 1865, 4 % | 520 | 520 | Midi | 359 50 | 359 50 |
| 4 1/2 % (nouveau) | 108 40 | 109 15 | Nord | 1855 | 1850 | — 1869, 3 % | 402 | 400 | Nord | 366 | 366 25 |
| Obligations du Trésor | 505 | 505 | Orléans | 1300 | 1300 | — 1871, 3 % | 393 | 393 50 | Orléans | 359 50 | 360 |
| Obligations du Trésor nouvelles | 565 | 562 | Ouest | 798 | 793 | — 1875, 4 % | 513 | 513 | Ouest | 358 50 | 360 |
| Bons de liq. départementaux | 522 75 | 522 50 | Compagnie parisienne du Gaz | 1373 | 1372 50 | — 1876, 4 % | 512 50 | 512 | Paris-Lyon-Méditerranée | 363 | 366 |
| Banque de France | 5390 | 5405 | Canal de Suez | 2417 | 2407 50 | Dép. de la Seine, emprunt 1857 | 238 | 238 | Paris-Bourbonnais | 362 | 361 |
| Comptoir d'escompte | 995 | 995 | C. gén. Transatlantique | 502 | 500 | Bons de liquid. Ville de Paris | 526 | 527 50 | Canal de Suez | 574 | 575 |
| Crédit Foncier, act. 500 fr. | 1295 | 1295 | | | | Obligations communales 1879 | 445 | 446 25 | | | |
| Crédit de France | 18 | 18 | | | | | | | | | |
| Crédit mobilier | 330 | 332 50 | | | | | | | | | |

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

| Ligne d'Orléans (Service d'Été) | | Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 9 juillet 1883) | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|------------|--|-----------------------------------|-------------|------------|----------------|------------|--------------|---------------------------|--|------------|-------------|-------------|--|--|--|--|
| DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. | | SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY | | | | | | | MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR | | | | | | | | |
| Heures | Minutes | Omn. matin. | Omn. soir. | Mixte soir. | Omn. soir. | Omn. soir. | Omn. soir. | Mixte matin. | Mixte matin. | Omn. soir. | Omn. soir. | Mixte soir. | Mixte soir. | Direct. soir. | | | |
| 3 heures | 8 minutes | du matin | express-poste. | | | | | | | | | | | | | | |
| 6 | 45 | — | matin (s'arrête à la Possonnière) | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 | 56 | — | matin, omnibus-mixte. | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | 25 | — | soir, — | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | 32 | — | — express. | | | | | | | | | | | | | | |
| 7 | 15 | — | — omnibus. | | | | | | | | | | | | | | |
| 10 | 36 | — | (s'arrête à Angers). | | | | | | | | | | | | | | |
| DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. | | SAUMUR - NIORT | | | | NIORT - SAUMUR | | | | MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers. | | | | POITIERS - MONTREUIL-BELLAY [allant à Angers.] | | | |
| 3 heures | 26 minutes | du matin | direct-mixte. | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 | 21 | — | — omnibus. | | | | | | | | | | | | | | |
| 9 | 37 | — | — express. | | | | | | | | | | | | | | |
| 12 | 48 | — | soir, omnibus-mixte. | | | | | | | | | | | | | | |
| 4 | 44 | — | — | | | | | | | | | | | | | | |
| 10 | 24 | — | — express-poste. | | | | | | | | | | | | | | |
| Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56. | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

1^o UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Visitation, n^o 56, et rue de l'Arsenal,

Composée de trois corps de bâtiments, comprenant: boutiques, arrière-boutiques, vaste atelier, chambres, greniers, cellier et buanderie; cour, puits et pompe;

2^o UN FONDS DE COMMERCE D'AUBERGISTE

Exploité dans cette maison, avec le matériel et les marchandises en dépendant.

S'adresser audit M^e MÉHOUS, notaire. (562)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Située rue d'Orléans,

Occupée par M. MARAIS, marchand tapissier.

S'adresser à M^{me} veuve BRINDEAU, rue de Bordeaux, 6. (336)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

1^o UNE MAISON

Située à Saumur, rue Beaurepaire, n^o 17,

Comprenant deux corps de bâtiments, actuellement occupée par M. Cavellier;

2^o ET UNE AUTRE MAISON

Située à Saumur, rue de la Mar-maillette, n^o 2,

Occupée par la Société du commerce, avec jardin et terrain clos de murs.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e MÉHOUS, notaire. (556)

UN MÉNAGE demande une place, pour la Saint-Michel ou la Toussaint, le mari comme cocher, jardinier ou valet de chambre, la femme comme couturière ou femme de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

POUR CAUSE DE DÉCÈS,

L'HOTEL DE L'ESPÉRANCE

Sis à Saumur, rue de la Petite-Bilange.

Bonne clientèle.

S'adresser à M^{me} veuve LEFFET-CORON. (573)

A VENDRE

Au Comptant

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur:

Vin rouge nouveau à 60 francs la barrique;

Vin rouge vieux à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs;

Vin blanc vieux à 100 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (403)

M^e CAILLEAU, notaire à Longué, demande un premier Clerc capable.

M. ALFRED GRATIEN, négociant à Beaulieu, demande un jeune homme de 14 à 15 ans pour travailler au bureau.

UN HOMME de 40 ans demande une place de cocher ou de valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

CHOCOLAT GUÉRIN-BOUTRON

Le CHOCOLAT GUÉRIN-BOUTRON est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents; sa qualité supérieure, composée de cacao et sucre premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend la digestion facile.

Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kilogramme.

Thés noirs extra mélangé supérieur, 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (246)

En cours de publication

DANS LE

JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré

Qui paraît tous les Dimanches:

OLIVIER LE BATARD

Par ERNEST DUBREUIL.

L'ESCLANDRE

Roman parisien, Par LÉOPOLD STAPLEAUX.

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES

Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS:

DÉPARTEMENTS: 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 1 an, 8 fr. 50; 6 mois, 4 fr. 25.

La collection se compose actuellement de 51 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains. NOTA. — Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

Saumur, imprimerie P. GODET.